
Communiqué de presse

Grand-Lancy, le 7 mai 2020

Les tpg pratiqueront un « horaire de reprise » à partir de lundi

Les Transports publics genevois (tpg) annoncent une nette hausse de leur offre. Ils visent une capacité proche de la normale le lundi 11 mai. Ils appliqueront de manière rigoureuse les mesures destinées à protéger la santé de leurs collaborateurs et de leurs clients.

Les Transports publics genevois (tpg) s'attellent à la mise en place de l'offre la plus conséquente possible à partir du lundi 11 mai 2020. En accord avec les autorités du canton de Genève, ils s'approprient à appliquer un « horaire de reprise » afin d'accompagner le retour progressif des activités économiques et scolaires au sein de l'agglomération genevoise.

Cet « horaire de reprise » correspondra à plus de 90% de l'offre des tpg en temps normal. Une trentaine de lignes retrouveront leur fréquence habituelle. S'agissant d'une planification inédite, les clients devront se référer aux bornes situées aux arrêts, aux applications mobiles et au site www.tpg.ch pour avoir une information précise. D'autant que des améliorations progressives interviendront dans les prochaines semaines en fonction de la capacité des tpg et afin de s'adapter au mieux aux comportements des usagers.

Assurer des conditions de voyage sûres

Pour assurer la concrétisation de leur « horaire de reprise », les tpg travaillent aussi à la mise en œuvre du plan de protection établi par la branche des transports publics en concertation avec l'Office fédéral des transports (OFT) et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Ce plan doit permettre d'assurer des conditions de voyage sûres aux clients des tpg. Il repose sur la responsabilité individuelle et la solidarité des usagers. Il sera appliqué de manière uniforme par tous les opérateurs de Suisse.

Ainsi, il sera demandé aux clients des tpg d'éviter dans la mesure du possible les heures de pointe, de se répartir dans les véhicules et de se conformer aux règles de distanciation sociale durant l'attente aux arrêts et à la montée dans les véhicules. Dans le cas où cette règle, impliquant deux mètres de distance entre les voyageurs, ne peut pas être respectée à l'intérieur des véhicules, le port du masque sera alors vivement recommandé, conformément aux directives de l'OFSP. Il conviendra aussi d'acquiescer si possible tout billet via les canaux numériques et de se désinfecter les mains à l'entrée et à la sortie des véhicules.

Comme annoncé par la branche suisse des transports publics, il incombera aux clients de se procurer les articles d'hygiène conseillés, à savoir des masques et des solutions hydro-alcooliques. L'Etat de Genève accompagnera cependant les clients des tpg dans cette démarche. En effet, 250'000 masques offerts par le canton de Genève seront distribués gratuitement sur plusieurs jours à partir du lundi 11 mai 2020 aux heures de pointe dans les véhicules des tpg, dans le respect des règles sanitaires. Une campagne de sensibilisation sera menée en parallèle par les tpg tout au long du parcours de leurs clients pour les informer des règles de conduite à adopter.

En plus, les tpg prévoient un renforcement des mesures de nettoyage et de désinfection de leurs véhicules durant la journée et lors de leur retour aux dépôts. A ce sujet, l'évaluation sur la base de relevés de clients mystères menée par l'OFT à propos du transport régional de voyageurs (TRV) pour l'année 2019 est venue récemment conforter le travail mené par les tpg. Le résultat global s'est avéré très positif notamment grâce à l'amélioration du niveau de propreté dans les véhicules.

Comme cela est fait depuis plusieurs semaines, les tpg entendent également continuer à isoler les cabines de conduite, à les désinfecter chaque jour et à distribuer du matériel désinfectant à leurs conducteurs dont la santé est primordiale. Enfin, il est à relever que le contrôle des titres de transport reprendra simultanément dès le lundi 11 mai 2020, conformément à la pratique au niveau national. A ce propos, des mesures de protection ont été établies pour le personnel qui sera en contact direct avec la clientèle.

Pour toute information complémentaire pour les médias uniquement :

François Mutter, porte-parole des Transports publics genevois (tpg)

+41 22 308 31 60 / +41 79 694 49 44 - mutter.francois@tpg.ch

Les Transports publics genevois (tpg) sont l'opérateur de transport public de référence dans l'agglomération genevoise. Ils ont pour mission de contribuer à la gestion de la mobilité sur leur territoire en proposant une offre de qualité dans le respect des principes du développement durable. Les tpg visent dans toutes leurs actions l'excellence au service de la collectivité publique. Ils agissent dans le cadre d'un contrat de prestations renégocié tous les cinq ans avec l'Etat de Genève.